

J'ai un très bon chercheur, monsieur l'Orateur. Il s'appelle Bing Ho. Cette année, comme je faisais une étude sur les relations canado-américaines avant de me rendre à Washington avec un sous-comité, je lui ai demandé d'obtenir certains renseignements au sujet du commerce du bœuf entre le Canada et les États-Unis et d'en faire une brochure. Il a téléphoné à la Fonction publique ici, à Ottawa, au ministère de l'Agriculture, et tous les jours je l'entendais répondre au téléphone à la même série de questions: Qui êtes-vous? Pourquoi voulez-vous ces renseignements? Qui d'autre sera mis au courant? Où les utilisera-t-on? Quand les utilisera-t-on? Combien d'autres personnes seront mises au courant? Tout cela avant qu'il puisse obtenir le renseignement.

Savez-vous ce qui est arrivé, monsieur l'Orateur? Un jour, peut-être à cause de la bétise d'un fonctionnaire, il a découvert que la plupart de ces renseignements étaient partagés avec le ministère de l'Agriculture des États-Unis. Nous avons alors décidé d'employer un autre moyen. Nous avons contourné le ministère canadien de l'Agriculture, en téléphonant à l'ambassade à Washington, D.C., et nous sommes tombés sur un groupe de personnes coopératives et cordiales qui non seulement nous ont donné le renseignement mais nous ont aussi demandé notre nom et notre numéro de téléphone pour les communiquer à d'autres personnes qui pouvaient nous donner de plus amples renseignements. En l'espace de quelques instants, nous avons reçu des appels téléphoniques du ministère de l'Agriculture des États-Unis pour nous donner des renseignements dont disposent des bureaucrates canadiens.

Je vous dirai franchement que ce genre d'exemple est l'un de ceux qui devraient donner le frisson aux Canadiens. Le fait est que dans notre pays on entoure de secret des renseignements qui sont payés par les contribuables mais auxquels ces derniers n'ont pas accès. Comme je l'ai dit, ce ne serait pas un problème si cela n'avait trait qu'au ministère de la Défense nationale ou à des secteurs délicats des affaires étrangères, mais cette situation existe quasiment dans chaque ministère de notre gouvernement.

Ce que veut dire mon collègue de Hamilton-Ouest est que la crise actuelle de l'information au Canada est devenue si grave que nous devrions au moins mentionner dans le bill C-27 que le public a le droit de savoir ce que fait le conseil. Nous devons le savoir et nous avons le droit de le savoir, car nous sommes supposés être un pays démocratique où les citoyens élisent des représentants pour les gouverner. Le gouvernement actuel adopte l'attitude qu'une fois élu, lui seul a le droit de prendre des décisions au lieu de suivre un processus de partage de décisions ou de partir du principe selon lequel le public a quelque chose à offrir. Il agit comme s'il était entièrement au-dessus de tout reproche et avait le droit et le pouvoir d'imposer ses désirs sans avoir à donner de renseignements permettant au public de critiquer et d'analyser ses décisions.

Ce dont nous avons réellement besoin est une meilleure compréhension du sens du mot «fonctionnaire». Le fonctionnaire actuel a fini par en arriver à la conclusion que, d'une certaine façon, il lui appartient de protéger sa tour d'ivoire. Ce que nous devons souligner, c'est que son rôle correspond en fait au sens même du mot serviteur de l'État, c'est-à-dire qu'il accomplit certaines fonctions à titre de serviteur du public. En

Immigration—Loi

d'autres termes, l'idée même de la démocratie est articulée autour de cette modification, c'est-à-dire que nous devrions commencer à reconnaître le fait que la liberté d'information doit faire l'objet d'une disposition dans le bill qui nous est présenté, et devrait avoir été garantie avant cela.

• (1220)

Il est honteux, à ce stade de notre histoire, que l'opposition doive encore, chaque fois qu'un bill est présenté, réclamer à cor et à cri l'inclusion d'un article en vertu duquel le résultat des recherches effectuées sera connu de tous les Canadiens et pas seulement des personnes qui ont été engagées grâce à l'argent du contribuable. J'aimerais traiter de la motion n° 3, que voici:

... mission, étant entendu que, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, il doit se réunir au moins une fois par an et, tenir un compte rendu des délibérations de toutes ses réunions officielles.

Si l'on examine le bill C-27, on voit que le gouvernement propose de créer un conseil consultatif qui ne serait tenu par aucune exigence ni obligation. L'amendement signale que l'idée du ministre est bonne mais qu'on peut l'améliorer en prévoyant de tenir un compte rendu des observations de ce groupe. On peut également l'améliorer en veillant à ce que le conseil ait certaines obligations. Sinon, la proposition du ministre risque de n'être qu'une façade. En effet, il propose de créer un conseil, sans aucune garantie que celui-ci se réunira un jour, sans prévoir la tenue de procès-verbaux pour savoir de quoi a parlé le conseil.

Le député de Hamilton-Ouest a déclaré que nous sommes sensibles au fait que le ministre ait proposé la liste des noms des futurs conseillers. Nous aimerions savoir ce dont ils vont discuter ou comment ils auront le privilège de savoir après coup ce qu'ils ont dit. Il devrait y avoir une exigence minimale quant à la fréquence des réunions. Le ministre ne peut pas s'en tirer en se contentant de proposer sur le papier la création de ce conseil sans jamais le réunir par la suite.

Ce sont des amendements directs et le ministre n'aura pas trop de mal à les accepter, j'en suis sûr. Il nous a dit à demi-mot aux comités permanents que nos demandes étaient raisonnables. Il a également parlé de consultations et d'une plus grande liberté d'information. S'il a adopté cette position à l'étape du comité, il n'aura aucune difficulté à faire de même à la Chambre des communes. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre qu'il trouve les motions nos 2 et 3 acceptables. À l'instar du député de Hamilton-Ouest, je souhaite que ces amendements soient inclus dans le bill C-27 avant son adoption.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé jusqu'ici des motions nos 2 et 3. Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit, mais j'aimerais lire quelques extraits d'une lettre adressée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) en date du 18 avril 1977, par le docteur Freida Hawkins, de la faculté d'économie politique de l'université de Toronto. Je crois savoir que le docteur Hawkins est bien connue du ministre et de son ministère. Elle a sans doute correspondu avec lui auparavant, en envoyant des critiques constructives au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.